

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 4 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt,

Le mardi 4 février 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° : DL 2/2020

Objet : Avenant n°1 à la convention de partenariat pour la création d'une chaire de recherche

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme FARGEOT (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. PANCIATICI (titulaire - CPS)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

DATE DE CONVOCATION

Le 27/01/2020

Absents excusés :

M. BAY (titulaire - CCHVC); M. BONNET (titulaire - CPS); M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS); M. CARRE (titulaire - CPS); M. CORDIER (titulaire - CPS); M. DA SILVA (titulaire - CPS); Mme DARMON (titulaire - CPS); M. LECLERC (titulaire - CPS); M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC); M. OSSENI (titulaire - CPS); M. PAGE (titulaire - CPS); M. PONS (titulaire - CPS); M.ROS (titulaire-CPS); Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 28
VOTANTS : 28

Monsieur Rémi BOYER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération DL2/2020
Avenant n°1 à la convention de partenariat
pour la création d'une chaire de recherche

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat pour la création d'une chaire de recherche en date du 19 décembre 2019,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant à la convention de partenariat pour la création d'une chaire de recherche « pilotage de l'économie circulaire » joint en annexe

Considérant, la demande de la société VALE NC de rejoindre la Chaire et l'intérêt d'élargir le partenariat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président du SIOM à signer l'avenant à la convention de partenariat pour la création d'une chaire de recherche « pilotage de l'économie circulaire » qui intègre la société VALE NC.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

↓

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **12 FEV. 2020**
Affichée le :